



Charte éthique ADIT

Intervenant dans un secteur d'activité sensible, essentiellement dans le cadre de missions à caractère stratégique, l'ADIT s'engage sur des principes éthiques clairs et s'assure de leur respect par l'ensemble de ceux qui agissent en son nom.

TRANSPARENCE

Les conseils, les choix stratégiques proposés et les actions engagées par l'ADIT, le sont exclusivement dans l'intérêt du client.

Lors de la réalisation des missions qui lui sont confiées, l'ADIT présente la méthodologie qui sera utilisée.

Les sources des informations pourront être fournies aux clients de manière générale, mais leurs noms seront protégés.

Si une source précise expressément qu'une information est confidentielle, cette information ne sera pas transmise au client.

RESPECT DE LA LEGALITE

L'ADIT se réserve le droit de refuser toute mission qui ne serait pas conforme à son éthique.

Compte tenu du caractère sensible de ses activités, l'ADIT est particulièrement respectueuse des législations nationales et étrangères.

Ses collaborateurs s'engagent à respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur dans chacun des pays sur lesquels ils interviennent.

Toute situation qui interpellerait sur le plan éthique un collaborateur de l'ADIT, devra immédiatement être soumise à sa hiérarchie.

RESPECT DES ENGAGEMENTS

L'ADIT s'engage à n'assurer que des missions ou des prestations, pour lesquelles elle maîtrise l'exécution et dispose des moyens nécessaires pour offrir le meilleur niveau de valeur ajoutée.

En raison de la nature stratégique des missions, les relations entre l'ADIT et ses clients reposent sur un partenariat fondé sur une relation de confiance.

La qualité et la probité des sous-traitants employés auront été vérifiées préalablement à leur engagement.

CONFIDENTIALITE

L'ADIT s'engage à ne fournir aucun élément portant sur des données sensibles et confidentielles recueillies sur ses clients. La confidentialité constitue, en effet, le cœur de la relation avec ses clients.

La discrétion est l'une des principales qualités requises par les collaborateurs de l'ADIT. Il convient à chacun de protéger ses informations, aussi bien dans leur transmission que dans leur conservation.

L'ADIT s'engage à garder confidentielle sa participation à des missions pour le compte de ses clients.

LOYAUTE DES COLLABORATEURS

L'excellence de l'ADIT repose sur celle de ses collaborateurs. L'ADIT a pour principe d'assurer l'égalité des chances à tous ses employés en ne pratiquant aucune discrimination.

Les collaborateurs s'engagent à promouvoir la notoriété et l'image de marque de l'ADIT. Ils devront être loyaux envers la société.

Cette charte éthique sera constamment enrichie en fonction des évolutions de l'activité.

Ces engagements sont partie intégrante des contrats de travail ou de partenariat de chaque collaborateur de l'ADIT.